

219C2963
FR0012596468-FS1190

31 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">SENSORION (Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 30 décembre 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 décembre 2019, indirectement, par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SENSORION et détenir indirectement 1 587 417 actions SENSORION représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SENSORION hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, 1 587 417 actions SENSORION au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SENSORION (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 32 247 263 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.